

Pessac, le 5 novembre 2014



N/Réf : FscqP-2014-26

PLU 3. 1 – Rencontre du 12 novembre 2014 avec la Ville de Pessac

Commission d'urbanisme de la fédération des syndicats et comités de quartier du 28 octobre 2014. (version 2)

Complément au rapport –état des réflexions au 16 septembre 2014 adopté par le CA de la fédération le 15 octobre 2014.

- I- Préambule**
- II- Rappel de nos principales demandes**
- III- Remarques sur les actions du projet de territoire de la Ville**

I- Préambule

- **La rencontre du 12 novembre constitue une étape importante, et non l'aboutissement d'une concertation, pour l'élaboration du PLU 3.1 avec l'implication des syndicats et comités de quartier et la consultation de ceux-ci. La plupart des syndicats et comités de quartier ont transmis leur contribution spécifique. La production de ces documents écrits sera utile pour les concertations publiques futures et l'enquête publique qui se dérouleront fin 2014 et en 2015.**
- **L'analyse des documents transmis par la Ville affiche des convergences avec les positions et valeurs défendues par les syndicats et comités de quartier et leur fédération ainsi que quelques questions qui demeurent et devront faire l'objet d'approfondissement du dialogue engagé.**
- L'analyse des remarques et suggestions formulées par les syndicats et comités de quartier conforte et **complète les propositions de la fédération effectuées en septembre 2014, amendées et adoptées en CA du 15 octobre 2014.** Il n'y a pas de contradictions entre quartiers mais certaines sensibilités spécifiques notamment au niveau de la hauteur des immeubles.
- **Au niveau de la Concertation**, des questionnements ont été mis en exergue. Il semble que la CUB soit pressée de finaliser son PLU, considérant que certaines villes dont Pessac sont en retard pour fournir leurs observations. Cela pose des questions au niveau :

- de la participation publique des habitants, la version 1 du PLU n'étant pas « publique »
- du calendrier tant de la Ville que de la CUB
- des retours et réponses de la Ville puis de la CUB sur les remarques formulées par la fédération et les syndicats et comités de quartier. Nul ne souhaite que cette implication ne soit pas prise en compte, sans justifications, tel que cela fut le cas suite aux travaux entrepris en 2012 et 2013.

tant pour le PLU que pour les projets de territoire de la Ville et de la CUB-Métropole Bordelaise, projet métropolitain dont nous n'avons pas eu connaissance.

En ce qui concerne les déplacements, au-delà des observations liées au PLU 3.1 qui intègre ce thème, il conviendra que soit engagée une concertation spécifique avec le « nouveau » gestionnaire et la CUB pour préciser les cadencements, l'organisation et la gestion des lignes de bus et de TRAM.

Il est d'autre part signalé que ces **réunions en horaires de travail**, en semaine, empêchent la participation de ceux qui sont en activité professionnelle, les obligeant à déposer des jours de congé ce qui n'est d'ailleurs pas toujours possible et crée une «ségrégation» dans la participation à la vie locale.

II- Rappel de nos principales demandes

Un décalage entre les intentions et les objectifs affichés tant dans le PADD de la version 1 du PLU 3.1 que dans le projet de Ville de Pessac et leurs traductions dans les règlements et plans de la version 1 du PLU est constaté.

Cela nous invite à rappeler nos principales demandes pour le PLU 3.1, confortant notre rapport du 16 septembre :

- préservation des secteurs non urbanisés,
- non intégration de la liane 4 pour l'identification des secteurs à densifier,
- évolution maîtrisée de tous les quartiers en préservant leurs identités,
- vérification que des opérations non désirables par le passé, mais conformes aux règles, ne seront plus possibles,
- création d'un paysage urbain de qualité avec des continuités paysagères, entre espaces publics et espaces privés (perméabilité à l'intérieur des opérations d'aménagement notamment pour les piétons et vélos, accès aux résidences, clôtures, ...) et valorisation des séquences urbaines et entrées de ville de Pessac,
- stationnements en nombre suffisant, sur parcelles privées, accessible et ouvert tant en individuel, en collectif et pour les commerces (recul des constructions supérieur à 5 m),
- patrimoine bâti et immatériel à valoriser et préserver,

- valorisation et amélioration des liens avec le campus et les secteurs d'activité et entre les mondes de l'Université, de l'Economie et des quartiers pour préciser les aspects économiques du PLU 3.1,
- maillage des déplacements en transports en commun avec des liaisons circulaires au niveau de la Métropole et pour Pessac de Gradignan à la zone aéroportuaire avec de véritables interconnexions Train-TRAM-Bus-automobiles (avec cadencements, parkings de rabattement...),
- lutte contre les pollutions de l'air, du bruit et des vibrations liées à la rocade et à la voie ferrée, à certains axes routiers,

avec un projet pour Pessac qui assure la valorisation de la place de Pessac dans la Métropole bordelaise et sa notoriété à partir de ses forces (cf. rapport du 16 septembre- préambule): patrimoine, vignobles, Université, CHU, dynamisme et diversité économique, situation géographique, cadre de vie, événements culturels et sportifs, démocratie participative...

Et pour toutes ces propositions, il convient d'avoir une traduction claire tant dans le projet de territoire que dans les règles et plans du PLU 3.1, avec notamment les emplacements réservés identifiés.

III- Remarques sur les actions du projet de territoire de la ville

Actions proposées par la Ville de Pessac dans son projet de territoire	Remarques sur ces actions et remarques au regard du projet de PLU (en complément du rapport de la fédération du 16 septembre)
<p>Habitat, renouvellement urbain - Permettre une densité plus importante sur les centralités et le corridor du tramway et promouvoir un urbanisme économe d'espace et compact avec des petits collectifs ou des maisons de ville.</p> <p>La compacité recherchée ne doit pas</p>	<p>Deux couloirs de densification modifient la typologie de nombreux quartiers et leur identité notamment pour les quartiers d'habitat individuel. Les trois quarts du territoire urbanisé seraient ainsi concernés !!! Pourquoi prendre en compte la liane 4 pour ces couloirs de densification ? C'est contraire à la position affichée de prise en compte uniquement des corridors de tramway. D'autre part cette option est valable et efficace sur les secteurs où la collectivité dispose de réserves foncières ce qui est peu le cas sur Pessac. Et, quels objectifs de densification au niveau de Pessac et de la Métropole ?</p> <p>D'accord mais cela doit trouver son</p>

<p>s'accompagner du développement d'un urbanisme sécuritaire en contradiction avec les orientations affirmées de lien social dans les quartiers.</p> <p>- Développer et diversifier l'offre de logement de manière générale en renforçant les aspects sociaux, intergénérationnels et d'évolutivité.</p> <p>- Développer la mixité pour toute opération importante, avec 30% à 40 % des logements construits à vocation sociale, en fonction des centralités (centre-ville et Alouette), des commerces, services et dessertes.</p> <p>- Inscrire des servitudes de mixité sociale sur des sites identifiés permettant un rééquilibrage territorial. La proportion de logements sociaux sera modulée suivant la taille des opérations et leur positionnement. Ces sites pourront faire l'objet de réserves foncières particulières dans l'optique d'y développer des projets exemplaires.</p> <p>- Permettre une diversité des typologies tout en incitant à maintenir une offre de grands logements (T3 à T5) en respectant les spécificités territoriales.</p> <p>- Intégrer des règles spécifiques pour gérer au mieux les performances des logements, et leur insertion paysagère.</p>	<p>application dans le PLU au niveau des clôtures, tant en collectif qu'en habitat individuel, des liens entre ces secteurs résidentiels et le quartier (cf. rapport du 16 septembre) (perméabilité piétons, vélos, accès des visiteurs, accessibilité des boîtes aux lettres)</p> <p>Oui mais avec une possibilité d'offrir des loyers véritablement modérés et non seulement dans la gamme haute des logements locatifs sociaux et en traitant le logement social avec les mêmes règles que les autres dans les domaines de l'architecture, de la densité, des stationnements....sans règles spécifiques pour le logement social au niveau de la constructibilité, du stationnement...</p> <p>Poursuivre à cet effet la dynamique en faveur du logement locatif social de qualité et ne pas négliger les lieux de mixité sociale tels que les espaces au sein des ensembles résidentiels, sans ségrégation entre secteur d'accession et secteur locatif social, les espaces publics de proximité, les écoles, centres commerciaux et maisons de quartier.</p> <p>Avoir le souci de l'équilibre au niveau des quartiers, et notamment en stoppant la construction (ou lors de changements d'affectation) de studios ou T2 sur des secteurs saturés en ce domaine tel que dans les quartiers aux abords du campus.</p> <p>Pour l'insertion paysagère rappel de notre demande de continuités paysagères entre espaces publics et espaces privés, clôtures paysagères, recul par rapport à la rue, prévoir des espaces plantés sur les voies nouvelles.</p> <p>Pour les adaptations « paysagères » le</p>
---	---

<p>- Conforter les secteurs de mixité fonctionnelle (habitat, commerces, etc.) comme les centres commerciaux de proximité.</p>	<p>long des voies bruyantes il convient de préciser ces voies. (cf. rapport du 16 septembre)</p> <p>Sujet très important pour la vitalité des quartiers et le lien social avec la nécessité d'une politique volontariste pour le stationnement, les accès en transports en commun, en vélo et à pied... et des loyers (et charges) accessibles aux commerces de proximité. Les secteurs de commerces identifiés sur le PLU version 1 sont insuffisants, chaque quartier a précisé les compléments à faire figurer.</p> <p>ET PARMIS LES MANQUES : (cf. notre rapport du 16 septembre)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les logements d'urgence - l'accueil des familles au CHU (résidence familles et gens du voyage) - le patrimoine et l'architecture locale - le stationnement en nombre suffisant (avec des places pour les visiteurs, les commerces...) - le développement de l'habitat bio climatique
<p>Nature et agriculture</p> <p>- Protéger et valoriser la ceinture verte d'agglomération à l'ouest (espaces agricoles et naturels périurbains). Affirmation de la limite d'urbanisation de la ville.</p> <p>Permettre le développement d'une vision d'agglomération pour la préservation des espaces ouverts.</p> <p>Chaque quartier doit posséder un espace public paysager adapté à moins de 500m de toute habitation dans le cadre d'une trame verte à l'échelle de la ville renforcée par un maillage d'axes conviviaux</p>	<p>Et ne pas négliger la nature intra rocade Limiter les pollutions liées aux traitements des vignes avec des produits chimiques... et la clôture des espaces viticoles tel celui du pape Clément ou des Carmes Haut Brion ; les espaces viticoles en cœur de ville, visibles pour tous, et l'appellation Pessac Léognan sont des éléments de notoriété de Pessac à valoriser et non cacher. Des EBC supplémentaires (ou complémentaires) sont à prévoir tel que demandé par les quartiers avec si possible l'acquisition par la Collectivité</p>

<p>(cheminements). agriculture locale, viable et durable. Maintenir en lien avec ces espaces les continuités écologiques et préserver leur biodiversité.</p> <p>-Développer des axes conviviaux.</p> <p>Refaire émerger la trame verte et bleue dans le tissu urbain constitué.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et valoriser la trame verte et bleue. - Maintenir ou restaurer les lits des ruisseaux. <p>- Déterminer les « manques » d'espaces ouverts sur les quartiers afin de travailler sur les percées visuelles et la mise à disposition d'un espace public paysager à moins de 500m des habitations.</p> <p>- Créer des lieux de convivialité pour les personnes âgées et les enfants (squares et jardins), pour les jeunes (lieu culturel de centre et/ou maison des jeunes).</p> <p>- Créer un maillage d'axes conviviaux paysagers, support de déplacements au sein du territoire urbanisé, basé sur la trame verte et bleue et liant les parcs publics et privés ou les entités paysagères (comme sur le campus).</p>	<p>notamment pour agrandir des parcs existants.</p> <p>La démarche des « arbres remarquables » est à poursuivre et à faire respecter.</p> <p>Préciser ces axes de continuités sur les plans du PLU.</p> <p>Préciser sur les plans du PLU les rues où des plantations devraient être prévues.</p> <p>Cette action est déjà engagée par certains quartiers et doit se concrétiser avec notamment une signalétique adaptée à l'échelle de la Ville et à traduire dans le PLU notamment pour des liens entre secteurs d'habitat (cf. rapport du 16 septembre)</p> <p>Important et urgent et en lien avec les actions pour l'imperméabilisation des sols, avec nécessité d'entretien des fossés, remise en état de points d'eau, création de noues y compris en secteur privé (à prévoir sur le PLU)</p> <p>Et à cet effet effectuer des réserves foncières et spécifier des emplacements réservés au PLU (cf. demandes spécifiques des quartiers)</p> <p>Oui et sans oublier le rôle des maisons de quartier.</p> <p>A préciser et identifier pour l'ensemble de la ville en s'appuyant sur ce qui a déjà été proposé par certains quartiers tant pour les cheminements piétonniers (avec les qualités de confort et de convivialité nécessaires, y compris pour</p>
--	--

	<p>les handicapés), cyclables avec des liens avec les villes voisines (boucle de rocade par exemple) que pour les continuités paysagères.</p> <p>Et cf. rapport du 16 septembre rappel des passerelles à créer sur la rocade vers le bois de Laburthe, la rue Paul Boncour/ rue de la princesse... (avec emplacements à réserver au PLU)</p>
<p>Emploi-économie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le tissu commercial de proximité et prévoir les modalités de pérennisation de celui-ci (servitude de locaux commerciaux et d'activités en pied d'immeubles). - Requalifier la zone de Bersol - Maintenir des zones d'exclusion commerciale sur la zone d'activités de Bersol afin de permettre aux activités de production de rester sur le territoire de la Ville et de la CUB. - Développer des zones d'activités ou leur extension dans un souci de développement durable, d'optimisation du foncier et de gestion raisonnée des projets bâtis (anticipation des extensions, gestion des espaces extérieurs...) -Poursuivre l'aménagement de la zone d'activités du Bioparc au regard des enjeux environnementaux ; - Renforcer l'arc de croissance et d'innovation jusqu'au centre hospitalier Xavier Arnozan voire au-delà en direction de l'aéroport, en lien avec l'arrivée du Tramway en 3ème phase et dans le cadre d'opportunités foncières sur son parcours - Etudier la faisabilité d'un village artisanal pour la reconversion du site de Thalès et sur le secteur Chappement Lucildo 	<p>Oui tel que précisé au chapitre précédent avec accessibilités et stationnements voitures, vélos, transports en commun, accès piétons et d'autre part, des loyers (+charges) compatibles avec l'activité</p> <p>Intégrer au PLU les demandes des quartiers sur l'indication d'implantations commerciales oubliées.</p> <p>Une information- concertation serait nécessaire sur ce thème de la requalification du Grand Bersol ; cela concerne tous les pessacais.</p> <p>La requalification de Bersol est en lien avec Canéjan et Gradignan avec des travaux de paysagement à engager, dans les emprises publiques</p> <p>Et renforcer les liens avec l'Université, le CHU et le monde de la recherche pour les secteurs d'activité économique y compris sur Bersol.</p> <p>Pour le Bioparc, assurer des liens avec le centre d'Alouette France (commerces, services...)</p> <p>Un projet pour les artisans est nécessaire à l'échelle de la Ville, dans les différents quartiers, mais le site de</p>

<p>- Réserver des terrains pour l'accueil d'activités sur le secteur de Bacalan à long terme.</p>	<p>Thalès paraît inadapté à cet effet.</p> <p>Quelle traduction dans le PLU ? Pb de réseaux d'assainissement Et permettre des activités agricoles.</p>
<p>Déplacements – Prolonger le Tramway vers l'Ouest jusqu'à Macédo/Haut Livrac.</p> <p>- Déterminer une liaison transport en commun à haut niveau de service avec la zone aéroportuaire depuis la gare Saint Jean en passant par la gare de l'Alouette.</p> <p>- Compléter l'échangeur 26b de l'A63</p> <p>- Conforter le pôle d'intermodalité prévu à la gare de France Alouette et réaliser les parcs de rabattement prévus dans la 3ème phase du tramway.</p> <p>- Finaliser l'étude de la mise en service ferroviaire du "Y" des Echoppes en liaison avec la problématique de la connexion avec le tramway.</p> <p>- boucler le « ring » autour du campus vers l'échangeur 15.</p>	<p>Oui et à concrétiser rapidement ? A faire figurer dans le PLU avec des emplacements réservés pour parkings...</p> <p>Demande de la fédération et du C2D de Pessac depuis 2012 pour une telle liaison en site propre (cf. rapport du 16 septembre et schéma des déplacements) A traduire dans le PLU (PADD, emplacements réservés, zones de stationnements..)</p> <p>Et aménager l'entrée de ville –Bersol et prévoir un parking de rabattement – zone de co voiturage, en lien avec les transports en commun vers le TRAM et la zone aéroportuaire.</p> <p>A traduire dans le PLU et prévoir les cadencements, les correspondances notamment avec la liane 4... avec les emplacements réservés nécessaires.</p> <p>Ces travaux sont en cours. A rappeler dans le PLU au niveau du PADD</p> <p>Cela fait partie des propositions des quartiers riverains du campus: nota, il s'agit d'un débouché vers l'échangeur 16 et non 15) Propositions des quartiers sur les liens avec le campus à faire figurer dans le PLU au niveau des cheminements piétons, voitures, des espaces commerciaux et des continuités</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Prolonger la rue Jean Bart vers Cestas (D214) - Compléter le maillage existant avec les autres communes limitrophes pour permettre des échanges optimisés et sécurisés. - Renforcer les liaisons entre les grandes zones d'habitat et d'activités à l'échelle de la ville et de l'agglomération. Renforcer la desserte interne de la zone d'activité et les rabattements vers le tramway par la mise en place notamment de « portes d'entrée » permettant d'organiser l'accessibilité aux zones d'emplois et de proposer une offre de services (ex site Eiffel). - accroître le maillage des stations Vcub. - effacer les points noirs de franchissement sous voie ferrée et rocade pour les modes doux et transports en commun (Pont de Chiquet, Bas Brion, avenue de Canéjan, Paul Emile Victor) ainsi que le Carrefour de l'Alouette. - Mettre en oeuvre une politique de marche (ville du quart d'heure) ou de vélo en prévoyant notamment le maillage des lotissements par des liaisons douces, la mise en place de perméabilités. - Engager une réflexion pour faire évoluer les règles en matière de foisonnement du stationnement sur des opérations mixtes (habitat/bureaux/équipements/commerces. - Renforcer la desserte de Toctoucau par la création d'un maillage d'axes 	<p>paysagères (rappel cf. rapport du 16 septembre)</p> <p>Opposition des quartiers concernés pour éviter des transits importants (délestage des voies venant d'Arcachon Mais d'accord pour la piste cyclable vers Cestas.</p> <p>Oui mais quelle traduction dans le PLU</p> <p>Et prendre également en compte le réseau de bus, limiter les trafics de transit dans les quartiers en dérivation de la rocade et de l'autoroute. Pour la liane 4, là où c'est possible une solution en site propre serait à envisager en prévoyant les emplacements à réserver.</p> <p>Oui et également avenue de Saige</p> <p>Prévoir les emplacements réservés nécessaires au PLU</p> <p>Oui, démarche Pessac en Marche à reprendre et concrétiser avec des financements spécifiques de la Métropole Et prévoir au PLU (c f rapport du 16 septembre)</p> <p>Et prévoir le stationnement suffisant pour les commerces de proximité et pour l'habitat les visiteurs, livreurs...</p> <p>Oui et lien avec la piste cyclable vers Cestas</p>
--	---

<p>conviviaux.</p> <p>- Conforter la desserte des centralités et des équipements pour les personnes handicapées.</p> <p>-Aménager et maîtriser des secteurs en devenir : Des quartiers ou des espaces importants restent sous une forte pression foncière, accentuée par la raréfaction du foncier au sein de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Leur devenir doit être maîtrisé, dans un souci de développement harmonieux, qualitatif et durable de la ville, par une politique volontariste afin d'éviter une trop grande mono fonctionnalité, un "mitage" important ou une utilisation dispendieuse des disponibilités foncières.</p> <p>- Les entrées de ville doivent être requalifiées pour en améliorer l'attractivité (Échoppes/Pin vert, Chappement Lucildo, Alouette).</p> <p>- Réaliser le projet du Bourgailh en aménageant et gérant les grands espaces paysagers, la finalisation de la zone d'activités du Bioparc et en complétant l'offre d'équipements de loisirs.</p>	<p>Avec l'aménagement des trottoirs et leur désencombrement (poubelles, réseaux...), pour les poubelles avec des locaux ou emplacements sur parcelles privées, faire appliquer ce qui est prévu au PLU et cf. notre rapport du 16 septembre (lien avec la démarche Pessac en Marche...pour tous)</p> <p>Pour certains quartiers, prendre en compte les demandes de modification de zonage demandées notamment pour limiter la sur densification et la destruction des cœurs d'îlots (cf. rapport du 16 septembre sur les cœurs d'îlots) Et favoriser des réflexions au niveau de secteurs de projets.</p> <p>Des portes d'entrée sont également à prévoir sur les principales séquences urbaines de Pessac (cf. rapport du 16 septembre) avec notamment Le Haut Brion, le Monteil, l'avenue Schweitzer ... et pour le Pin Vert en lien avec l'Ilot 8 du centre, le quartier du Chiquet (avenue Chateaubriand) et le quartier du Casino. Ces entrées de ville doivent faire l'objet de secteurs de projet à identifier au PLU avec une architecture signifiante de l'identité actuelle et future de la Ville et des quartiers environnants.</p> <p>Une réflexion est en effet à engager sur la valorisation de ce site dans tous domaines y compris de l'activité artisanale, non polluante.</p>
---	---

<p>- Compléter l'aménagement du secteur du Pontet, débuté avec le Lartigon, avec du logement, des services et des équipements en préservant et valorisant la trame verte et bleue et constituer des liaisons entre les quartiers.</p> <p>- Aménager le Campus dans le cadre du projet engagé en offrant des logements de tout type et des activités commerciales et de services. Décloisonner celui-ci en l'ouvrant sur la ville et les quartiers environnants. Préserver les grands espaces paysagers, tout en développant et en requalifiant les universités.</p> <p>- Développer le secteur de l'Alouette en lien avec l'arrivée du tramway 3ème phase en confortant ce pôle secondaire de centralité dans toutes ses composantes urbaines.</p> <p>- Poursuivre la réflexion sur le devenir du secteur de Chappement Lucildo, nouveau quartier de Pessac, en prenant en compte sa position d'entrée de ville et la volonté de développer un village artisanal.</p> <p>- Compléter les réflexions engagées sur le secteur du Pin Vert pour en faire une nouvelle entrée du centre ville, agréable, accessible et urbaine.</p> <p>- Réserver les espaces nécessaires à la réalisation d'un nouveau quartier à Bacalan avec toutes ses composantes urbaines (activités, habitat, commerces, transports en commun, équipements, assainissement...).</p> <p>- Equipements Le développement de la culture, des sports ou des loisirs est le moyen de fédérer les générations et de mettre en oeuvre une ville à portée de tous.</p>	<p>Et étudier les possibilités d'usage de la géothermie.</p> <p>Ok et rappel des propositions des quartiers environnants du campus et de leur demande de participer au comité de pilotage du plan campus et aux concertations promises par l'Université il y a 3 ans.</p> <p>Oui, à traduire par un projet maîtrisé par la collectivité (type ZAC) en concertation.</p> <p>Avec un secteur de projet de taille satisfaisante.</p> <p>Rappel, en lien avec l'îlot 8 Andorphine avec une architecture signifiante et en lien avec l'identité de Pessac et des quartiers environnants.</p> <p>Et, en rappel, maintenir, voire développer des activités agricoles</p> <p>Accord sur cette volonté affichée, mais comment et avec quels emplacements réservés. Ne pas oublier l'implication des maisons de quartier et des centres sociaux.</p>
--	--

<p>En vue de l'accueil d'une population nouvelle, il est important de prévoir l'ensemble des réseaux nécessaires ainsi que la gestion des déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter l'offre de loisirs par le biais d'espaces dédiés, et renforcer les pôles culturels existants. Réfléchir à l'exploitation plus diversifiée des équipements existants, en particulier sportifs et scolaires et déterminer pour l'accueil des nouveaux habitants les besoins réels en terme d'équipements complémentaires. - Réaliser les équipements de loisirs au Bourgailh - Définir les besoins d'équipements dans les secteurs à développer. - Déterminer des sites d'accueil de centre de tri adaptés aux besoins des populations existantes et futures. 	<p>Oui et quels équipements et projets de notoriété pour valoriser la place de Pessac dans la Métropole ?</p> <p>Avec des emplacements réservés ou des propositions en cas de changement d'affectation (cf. proposition du quartier pour le stade du Chiquet à intégrer au PLU)</p> <p>En lien avec les syndicats et comités de quartier</p>
	<p>Et à compléter dans les domaines du : (cf. notre rapport du 16 septembre)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine - Vignoble et notoriété de l'appellation Pessac Léogan - Tourisme - Valorisation de la place de Pessac dans la Métropole